

Société | A Coulounieix (24), le programme de renouvellement urbain va transformer le quartier du Bas Chamiers



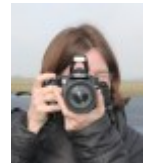
En discussion depuis trois ans, le programme de rénovation urbaine de la cité Jacqueline Auriol sera signé en juin. L'Etat recommande la démolition du bâtiment C, le plus important, pour désenclaver le quartier. Actuellement, l'immeuble compte 104 logements dont 70 sont occupés. L'annonce a été faite jeudi soir aux habitants au cours d'une réunion publique qui a réuni 120 personnes. Le projet prévoit la destruction de 201 logements sociaux mais l'agglomération périgourdine demande que soient reconstruit 49 logements sociaux. L'offre pavillonnaire privée devrait être également développée.

Changer l'image du quartier du Bas Chamiers, sur la commune de Coulounieix, d'ici vingt à trente ans, tel est l'objectif affiché du programme de renouvellement urbain, qui a été présenté jeudi soir aux habitants de cette cité populaire de l'agglomération périgourdine. La réflexion est conduite depuis deux ans, avec la population, les élus, le Grand Périgueux. "Il s'agit d'une co construction, tient à souligner le maire de Coulounieix Chamiers, Jean Pierre Roussarie. Mais le premier projet, aux yeux de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) manquait d'ambition et les différents partenaires ont du revoir leur copie. La dernière version plus ambitieuse prévoit la destruction de 201 logements sociaux : la destruction de la barre HLM C de la cité Jacqueline Auriol, qui comprend 104 logements dont 70 sont occupés, les 65 pavillons de la cité Jean Moulin, et les 32 logements collectifs du bâtiment Eter. "On nous a clairement expliqué que cette barre de 150 mètres fermait l'horizon du quartier, malgré la présence de nombreux espaces verts. Deux options s'offraient à nous : soit découper cette barre en plusieurs tronçons ou envisager sa démolition totale. Nous avons opté pour la seconde, techniquement réalisable," explique Jacques Auzou, président du Grand Périgueux. Pour les élus, ce changement notable du projet initial n'est pas confortable. "Quant on touche à l'habitat, on touche à intime et à vie des gens," observe Jean-Pierre Roussarie. Cette opération a été présentée jeudi soir, lors d'une réunion publique en mairie, et n'a pas suscité de vives réactions. Le sujet demeure sensible car de nombreuses personnes qui devront être relogées vivent dans leurs logements depuis plusieurs décennies. "Notre première responsabilité sera de reloger toutes les personnes concernées en les accompagnant de manière individualisée. Chaque dossier devra être traité de façon humaine et respectueuse," poursuit Jacques Auzou.

Demande de dérogation pour des logements sociaux

A la place du bâtiment C, dont la destruction est programmée pour 2021, une offre privée d'environ 170 petits collectifs ou 150 logements mixant du petit collectif et de l'individuel groupé en locatif et accession à la propriété devrait voir le jour. Certains promoteurs seraient déjà intéressés selon le maire de la commune. Mais l'agglomération périgourdine et la ville, qui doivent rencontrer la semaine prochaine, la déléguée de l'ANRU, souhaite reconstruire 49 logements sociaux en lieu et place des pavillons de la cité Jean Moulin. Ce programme qui prévoit entre 27 et 35 pavillons individuels ou groupés et 12 à 20 logements adaptés à des personnes âgées ou handicapées. "Nous devons absolument obtenir une dérogation de l'Etat, car l'Etat ne souhaite plus construire des logements sociaux sur site, explique le président de l'agglomération périgourdine. L'habitat est le volet le plus important de ce programme de renouvellement urbain. 312 logements sociaux seront réhabilités. Le coût global du projet est estimé à 35, 7 millions d'euros et le seul volet habitat représente 20 millions d'euros. L'Etat via l'ANRU participe à hauteur de 34 % soit 9,9 millions d'euros, l'agglomération 12 % et Grand Périgueux Habitat (l'office d'HLM), 28%.

Ce programme s'accompagne d'autres projets dont le renforcement des équipements publics : restructuration du centre social, l'aménagement d'une maison de quartier (2019) et la construction d'un nouveau gymnase municipal (à l'horizon 2024). Sur le volet économique et emploi, les travaux du futur pôle d'artisans destinés à accueillir 12 entreprises sur l'ancienne friche de Tepco, devraient démarrer cet été pour une livraison à l'automne 2019. Des améliorations concernant le cadre de vie ont été décidées : création de nouvelles aires de jeux, aménagement d'un parc de nature. Le projet devrait être bouclé d'ici quelques semaines pour une signature de convention avec l'ANRU prévue en juin.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : ville de Coulounieix Chamiers

Publié sur aqui.fr le 07/04/2018

[Url de cet article](#)